
RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE 2027

L'association *Les Amis du Livre* du Village du Livre de Fontenoy-la-Joûte organise la 30ème édition de son Concours d'écriture.

Ce dernier est annuel et financé par le Village du Livre de Fontenoy-la-Joûte en partenariat avec le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ainsi que la Commune de Fontenoy-la-Joûte.

Sujet : « Regarder par la fenêtre »

Voici un geste probablement quotidien pour le plus grand nombre d'entre nous, bien souvent involontaire, en apparence si banal et si convenu et qui pourtant, reflète un état intérieur dont la profondeur mérite que l'on s'y attarde...

La fenêtre comme ouverture ou lieu de passage, comme moment de repos ou d'invitation à la rêverie, comme captation de l'instant ou témoignage d'événement, mais toujours livré à la subjectivité du regard de celui qui observe...

Sur le mode de votre choix : nouvelle, poésie, conte, fable, théâtre, vous disserterez à votre guise sur cet interlude toujours renouvelé de nos habitudes, en vous aidant peut-être de citations célèbres comme celles que nous vous proposons et qui en sont autant d'interprétations :

Charles BAUDELAIRE : "Celui qui regarde du dehors à travers une fenêtre ouverte, ne voit jamais autant de choses que celui qui regarde une fenêtre fermée."

Baptiste BEAULIEU : "Parfois, regarder par une fenêtre suffit pour se sentir aussi libre qu'un oiseau."

Daniel BOULANGER : "Les plus beaux voyages se font par la fenêtre."

Bon voyage au pays d'un ordinaire revisité !

Modalités de participation.

1. Ce concours gratuit est ouvert à tous les **auteurs amateurs** de France et de l'étranger.
On distingue 4 catégories :

- **Œuvres individuelles Jeunes** : enfants et adolescents de moins de 18 ans.
- **Œuvres individuelles Adultes.**
- **Œuvres collectives Jeunes** : Classes des écoles primaires, des collèges, des lycées et composition à plusieurs de moins de 18 ans.
- **Œuvres collectives Adultes** : clubs de lecture, composition à plusieurs adultes.

Si une œuvre collective est constituée de plusieurs textes distincts, tant par le fond que par la forme, le jury se réserve le droit de ne retenir que les textes les plus talentueux.

2. Le statut professionnel est éliminatoire. Être publié, même à caractère commercial, ne suppose pas nécessairement être professionnel. **Le statut professionnel est effectif lorsqu'il fait l'objet d'une immatriculation avec numéro de SIRET.**
3. Les textes doivent être écrits en langue française, et un même texte ne peut être présenté plusieurs années de suite.
4. Le titre du texte ne doit pas reprendre celui du concours. En l'occurrence, votre texte ne peut avoir comme titre « Regarder par la fenêtre ». Si un texte nous arrive avec un titre déjà présenté, il sera demandé un changement de titre.
5. Les textes seront éliminés dans les cas suivants :
 - hors-sujet
 - détection par un logiciel en ligne de plagiat ou de l'intelligence de l'IA
 - adaptation d'une œuvre cinématographique
 - reprise d'un fait divers
6. Le texte doit être certifié non traduit depuis une langue étrangère et n'ayant pas déjà fait l'objet d'une publication.
7. Les textes doivent avoir un maximum de 12 500 caractères (espaces compris), ponctuation et espaces comptant pour un signe. Avant l'envoi de votre texte, vérifiez sur un compteur de caractères en ligne.
8. Nous n'accepterons qu'un seul texte par candidat.
9. Le dossier doit comprendre :
 - **Une fiche d'inscription**, soit « œuvre individuelle », soit « œuvre collective » et avec le rappel du titre du texte présenté. Cette fiche doit être complète et **parfaitement lisible**.
 - **Le texte**, présenté de façon **anonyme**.

Il n'est plus demandé d'envoi papier par la poste ; **l'envoi numérique au format word** suffit pour les deux documents.
10. Le secrétariat du Village du Livre accusera réception des textes et sera le garant de l'anonymat des copies. Les dossiers incomplets et/ou non-conformes aux modalités décrites ci-dessus pourront être écartés.
11. Le jury est composé de personnes indépendantes et bénévoles qui ne peuvent participer au concours.

B. Calendrier.

1. Les dossiers complets doivent parvenir au Secrétariat du Village du Livre au plus tard **le vendredi 12 mars 2027** à l'adresse : villagedulivre@gmail.com;
2. Les résultats seront annoncés par mail vers la **mi-mai**..
3. La remise des prix aura lieu le **dimanche 27 juin 2027 à partir de 10h** à Fontenoy-la-Joûte et sera suivie d'un apéritif déjeunatoire.

C. Publication du recueil

1. Pour toute publication ultérieure, les lauréats s'engagent à faire figurer la mention. « Publié pour la première fois par le Village du Livre de Fontenoy-la-Joûte en précisant l'année ».

2. Le Village du Livre édite à ses frais un ouvrage collectif qui rassemble les textes des lauréats. Il décide du tirage, du format et de la qualité de l'édition.

3. Comme récompense, chaque lauréat présent à la cérémonie reçoit 5 exemplaires du recueil ainsi qu'un diplôme à son nom. Pour les envois par la poste, le quota est de 2 exemplaires. Pour les œuvres collectives, le quota est de 1 exemplaire par participant. **Pour les pays hors CE, l'envoi se fera par voie électronique exclusivement.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition.

Mme Emmanuelle STOCK
et M. Bruno KLOTZ,
Coprésidents du Jury

M. Jérémy ADAM,
Président des Amis du Livre

